



AVENANT N°32 A L'ARRETE DE DELEGATIONS DE SIGNATURE

Le Président du Conseil départemental du Tarn,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L3221-2, L.3221-3, 3ème alinéa, et L.3221-11.

Vu le Décret n°2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique.

Vu le Décret n°2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique.

Vu le Code la Commande Publique.

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 1er Juillet 2021, déclarant Monsieur Christophe RAMOND, élu en qualité de Président du Conseil départemental du Tarn.

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 1er Juillet 2021 portant délégation de pouvoir à Monsieur Christophe RAMOND, en sa qualité de Président du Conseil départemental du Tarn.

Vu l'arrêté du 15 mars 2023 portant délégations de signature du Président du Conseil départemental du Tarn.

Considérant le recrutement de Madame Lucile MIALHE aux fonctions de Directrice de l'Éducation à compter du 1^{er} mars 2025.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} :

Les modifications ci-après sont apportées à l'arrêté susvisé du 15 mars 2023.

ARTICLE 2 :

➤ Pages 23 et 24 :

Au regard du recrutement de Madame Lucile MIALHE aux fonctions de Directrice de l'Éducation à compter du 1^{er} mars 2025, les délégations de signatures de la Direction de l'Éducation sont modifiées comme suit :

i) à Mme Lucile MIALHE, Directrice de l'Education, à l'effet de signer :

- Les correspondances administratives courantes,
- Les ampliations des arrêtés et de leurs annexes,
- Les ordres de mission du personnel placé sous son autorité, relatifs aux déplacements effectués dans le département et départements limitrophes,
- Les pièces comptables relatives à la liquidation des dépenses, et des recettes relevant de l'activité de la Direction de l'Education,
- Les procès-verbaux d'ouverture des plis pour les consultations dont le montant est inférieur au seuil de transmission au contrôle de légalité et les rapports d'analyse des offres,
- Les commandes, y compris les commandes émises auprès d'une centrale d'achat, ainsi que les actes et pièces relatifs aux marchés, accords-cadres, marchés subséquents, d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € HT,
- Les bons de commandes relatifs aux marchés et accords-cadres déjà conclus, jusqu'à 10 000 € HT,
- Les pièces relatives à la liquidation des commandes publiques dont le suivi relève de ses attributions : certificats et bordereaux de service fait, états de décompte, libération des retenues de garanties prévues au contrat,
- Tous les états d'attribution d'aides individuelles concernant le secteur de l'Education.

⇒ **Concurremment avec Madame Lucile MIALHE, Directrice de l'Éducation, délégation de signature est attribuée à Madame Anaïs HUOT, Cheffe du Service Restauration Scolaire, à l'effet de signer, pour ce qui concerne son pôle :**

- Les correspondances administratives courantes,
- Les bordereaux de transmission, les ampliations des arrêtés et leurs annexes,
- Les ordres de missions des personnels placés sous son autorité, relatifs aux déplacements effectués dans le Département,
- Les pièces comptables relatives à la liquidation des dépenses et des recettes relevant de l'activité du Pôle,
- Les procès-verbaux d'ouverture des plis pour les consultations dont le montant est inférieur au seuil de transmissions au contrôle de légalité et les rapports d'analyse d'offres,
- Les commandes y compris les commandes émises auprès d'une centrale d'achat ainsi que les actes et pièces relatifs aux marchés, accords-cadres déjà conclus jusqu'à 1 500 €.

⇒ **Concurremment avec Madame Lucile MIALHE, Directrice de l'Éducation, délégation de signature est attribuée à Madame Nadine BRYKSA, Cheffe du Service Agents des Collèges à l'effet de signer, pour ce qui concerne son pôle :**

- Les correspondances administratives courantes,
- Les bordereaux de transmission, les ampliations des arrêtés et leurs annexes,
- Les ordres de missions des personnels placés sous son autorité, relatifs aux déplacements effectués dans le Département,
- Les pièces comptables relatives à la liquidation des dépenses et des recettes relevant de l'activité du Pôle,
- Les procès-verbaux d'ouverture des plis pour les consultations dont le montant est inférieur au seuil de transmissions au contrôle de légalité et les rapports d'analyse d'offres,
- Les commandes y compris les commandes émises auprès d'une centrale d'achat ainsi que les actes et pièces relatifs aux marchés, accords-cadres déjà conclus jusqu'à 1 500 €.

⇒ **Concurremment avec Madame Lucile MIALHE, Directrice de l'Éducation, délégation de signature est attribuée à Madame Marjorie ALMENDROS, Cheffe du Service Technique et Financier, à l'effet de signer, pour ce qui concerne son pôle :**

- Les correspondances administratives courantes,
- Les bordereaux de transmission, les ampliations des arrêtés et leurs annexes,
- Les ordres de missions des personnels placés sous son autorité, relatifs aux déplacements effectués dans le Département,
- Les pièces comptables relatives à la liquidation des dépenses et des recettes relevant de l'activité du Pôle,
- Les procès-verbaux d'ouverture des plis pour les consultations dont le montant est inférieur au seuil de transmissions au contrôle de légalité et les rapports d'analyse d'offres,
- Les commandes y compris les commandes émises auprès d'une centrale d'achat ainsi que les actes et pièces relatifs aux marchés, accords-cadres déjà conclus jusqu'à 1 500 €.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Albi, le 14 MARS 2025

Le Président du Conseil départemental du Tarn,

Christophe RAMOND